

Le 18 juillet 2016

Patrick Jéhannin
24 rue Barthélémy Pocquet
35000 - Rennes
patrick.jehannin@gmail.com

à

Monsieur le Président
du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine
1, avenue de la Préfecture
35042 – Rennes Cedex

à l'attention de Monsieur Bernard Marquet

Objet : évaluation du Galléco

Ref : lettre suivie 1K 013 388 4205 8

Monsieur le Président,

Rien, bien évidemment, ne s'oppose à ce que vous décidiez de publier le « *rapport de présentation de l'évaluation de l'expérimentation Galléco* » que vous détenez.

Du moins, rien d'autre que votre bon vouloir... car il est aussi vrai que strictement rien ne vous y oblige.

J'ai constaté à regrets que vous avez choisi de tenir les habitants dans l'ignorance de sa teneur.

C'est pourquoi, le 13 juin 2016, j'en ai personnellement sollicité copie dans le cadre spécifique des dispositions relatives à la communication des documents administratifs, dont chaque citoyen peut se prévaloir lorsque qu'un document n'a pas fait préalablement l'objet d'une publication.

Le 13 juillet 2016, à l'expiration du délai qui vous était légalement imparti, vous m'avez opposé un refus basé sur l'hypothèse qu'il vous « *semble* » que ce document, qui revêtirait « *un caractère préparatoire au sens des dispositions du code des relations entre le public et l'administration* », ne serait pas « *communicable* » dans ce cadre.

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir en cette circonstance pris soin de m'apporter une réponse, même négative, car j'ai pu observer dans le passé que ce n'était malheureusement pas toujours le cas.

Vous me précisez à cette occasion que vous prenez « *parallèlement* » soin de saisir la CADA d'une « *demande de conseil* » portant sur la communicabilité de ce rapport.

Je vous fais crédit d'avoir engagé cette procédure, à laquelle n'ont accès que les administrations après avoir - en principe - épuisé toutes les ressources de sa jurisprudence, et dans l'immédiat - dans un même souci de conciliation - je suspends temporairement l'exercice de mon droit à saisir la CADA « *pour avis* ».

En revanche, aux fins de bien comprendre ce qui vous paraît justifier votre position, je sollicite par la présente une copie de cette saisine et de ses éventuelles annexes.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Patrick Jéhannin